Tableau récapitulatif des calendriers de négociation 2027 :

Opérateurs économiques concernés	Produits	Communication des CGV	Date butoir de conclusion de l'accord
Fournisseurs concernés par l'avancement du calendrier (CA mondial HT < 350 M€)	Produits alimentaires et PGC	Au plus tard le 1er décembre 2026	31 janvier 2027
Fournisseurs concernés par l'avancement du calendrier (CA mondial HT < 350 M€)	Autres produits	Dans un délai raisonnable avant le 31 janvier 2027	31 janvier 2027
Fournisseurs non concernés par l'avancement du calendrier (CA mondial HT ≥ 350 M€)	Produits alimentaires et PGC	Au plus tard le 1er décembre 2026	1er mars 2027
Fournisseurs non concernés par l'avancement du calendrier (CA mondial HT ≥ 350 M€)	Autres produits	Dans un délai raisonnable avant le 1er mars 2027	1er mars 2027
Grossistes	Tous produits	Dans un délai raisonnable avant le 1er mars 2027	1er mars 2027

Négociations commerciales 2027 : ce que change la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles